

— LA —
SEMAINE RELIGIEUSE
— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Annonces à faire en chaire. — II Solennités de titulaires. — III Prières des Quarante-Heures. — IV Nominations ecclésiastiques. — V Correspondance romaine. — VI La séparation en France : Où en est-elle ? — VII A propos d'un incendie. — VIII La bonne presse. — IX Nouvelles religieuses. — X Société d'une messe.

ANNONCES À FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 2 décembre

Fête de S. François-Xavier et de l'Immaculée-Conception.

ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 2 décembre

Messe du 1e dim. de l'Avent, *semi-double privil.* ; mém. de Ste Bibiane, 3o oraison *Deus qui de beatæ* ; préf. de la Trinit. — I Vêpres (*double-majeur*) de S. François-Xavier ; mém. du dim. et de Ste Bibiane.

Samedi, le 8 décembre

Fête de l'IMMACULÉE-CONCEPTION, *1e cl.* ; (D'OBLIGATION) ; mém. de la férie ; *Credo* ; préf. de la Ste Vierge. — Aux II vêpres, mém. de la férie (*ant. Veni*).

SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Samedi, le 8 décembre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Fête du titulaire de l'Immaculée-Conception Sainte-Adèle et Saint-Grégoire-le-Thaumaturge).

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Fête du titulaire de l'Immaculée-Conception Basilique et Clyde).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Fête du titulaire de l'Immaculée-conception (Saint-Armand et Saint-Ours).

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Fête du titulaire de l'Immaculée-conception (Cathédrale).

DIOCÈSE DE PEMBROKE. — Fête du titulaire de l'Immaculée-Conception (Black Bay).

Dimanche, le 9 décembre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité du titulaire de Saint-François-Xavier (Verchères) (1).

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Fête du titulaire de Sainte-Valérie (Possonby).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité du titulaire de Saint-François-Xavier (West Shefford).

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Solennité du titulaire de Saint-François-Xavier (Batican).

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Solennité du titulaire de Saint-François-Xavier (Brompton).

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Solennité du titulaire de Sainte-Barbe.

DIOCÈSE DE NICOLET. — Solennité du titulaire de Saint-Majorique.

DIOCÈSE DE PEMBROKE. — Solennité du titulaire de Saint-François-Xavier (Renfrew).

DIOCÈSE DE JOLIETTE. — Solennité du titulaire de Saint-Ambroise.

J. S.

Prières des Quarante-Heures

MERCREDI,	28	NOVEMBRE	—	Saint-Clément de Viauville.
VENDREDI,	30	"	—	Saint-Irénée et les autres églises
DIMANCHE,	2	DÉCEMBRE	—	Cathédrale. [et chapelles.
MARDI	4	"	—	Caughnawaga.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

M. l'abbé A. Carrières, curé de Saint-Charles à Montréal, en remplacement de M. l'abbé J. Bonin, qui se retire du saint ministère ;

M. l'abbé A. Sauriol, curé de Saint-Bruno ;

M. l'abbé J. Picotte, curé de Sainte-Anastasia-de-Lachute.

(1) Le titulaire de Caughnawaga (Saint-François-Xavier) étant chôme, n'a pas de solennité le dimanche suivant.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 1 novembre 1906.



GR Archambeault, évêque de Joliette, reçu en audience par Sa Sainteté, lui rappelait que l'érection de cet évêché était la première création d'un diocèse que Pie X faisait au Canada. Ce souvenir était agréable au Souverain-Pontife qui combla le prélat de faveurs spirituelles pour ses prêtres, ses églises et ses fidèles. Dans la longue liste des grâces qu'il demandait était la concession d'une indulgence partielle de 300 jours pour tous les religieux et religieuses de son diocèse, qui liraient chaque jour un chapitre ou quelques passages de leurs constitutions. Le Souverain-Pontife ne put s'empêcher d'exprimer sa joie d'accorder cette faveur, insistant sur la nécessité qu'ont religieux et religieuses de se pénétrer non seulement de l'esprit de leurs constitutions, mais encore d'en savoir la lettre. Bien souvent il arrive, en effet, qu'on se contente d'entendre au réfectoire la lecture des constitutions, et cela est loin de suffire. De même que tous les prêtres lisent chaque jour quelques passages du Nouveau Testament, de même les religieux devraient lire chaque jour quelques passages de leur code de vie. Et cela est pour eux d'autant plus important que, devant tendre à la perfection, ces constitutions sont la règle qu'ils doivent suivre pour atteindre ce but.

— Mais de cette audience je veux aussi retenir ce détail. On a dit bien des fois que le Souverain-Pontife ne savait point le français, ce qui était excessivement gênant pour les audiences de prélats étrangers. Pie X parle le latin avec une grande pureté et une prononciation élégante qui lui donne une nouvelle saveur, mais qui, étant italienne, déroute ceux qui n'y sont pas habitués. Or, son ignorance du français est maintenant une légende. Le Souverain-Pontife a parlé à Mgr Archambeault presque tout le temps en français. Sa parole était lente, mais claire et précise, et la prononciation n'avait pas cet *ou* si désagréable pour des oreilles françaises. Pie X non seulement lit le français, il le parle. Il est clair qu'il ne veut pas se hasarder en public, et on comprend que la gravité des enseignements qu'il

donne ne lui permet pas des fautes de langage. De plus il est toujours plus maître de sa pensée quand il l'exprime dans son propre idiome ; mais dans les audiences, il remplace facilement l'italien par le français, au grand avantage de tous les prélats, et ils sont nombreux, qui ont quelque connaissance de la langue française.

— Le pape recevant il y a quelques jours un évêque français lui parlait des affaires de France et exprimait sa satisfaction de l'union de l'épiscopat. Il répétait à trois fois que c'était un vrai miracle. Et en effet il a bien fallu que Dieu y mit la main. Non seulement cette union s'est affirmée par la lettre pastorale collective, mais encore par les lettres individuelles qu'un certain nombre de prélats, que l'on croyait plus ou moins partisans des cultuelles, ont adressées directement au Souverain-Pontife pour lui exprimer leur parfaite soumission, de volonté, d'esprit et de cœur, à toutes les directions qu'il a données et à celles qu'il donnera.

— J'avais dit que des négociations avaient été entamées par le gouvernement français, négociations tenues très secrètes, et qui avaient pour but d'obtenir du pape l'approbation, d'une manière ou de l'autre, des cultuelles. Le négociateur choisi était M. Constans, ambassadeur de France à Constantinople, et qui par sa position est bien à même d'apprécier l'influence du catholicisme en Orient. Cette position même pouvait servir à couvrir le but secret de son voyage. M. Constans arrivait donc comme ambassadeur de Constantinople, personnage officiel, mais négociateur officieux. Il n'a pas été reçu par le Souverain-Pontife, qui a fait répondre que pour entamer une négociation avec lui, il fallait d'abord qu'un personnage fut accrédité auprès de sa personne en mission ordinaire ou extraordinaire, et que sans cette mission il était inutile de se présenter. C'est pour ce motif que, n'ayant pas reçu M. Constans, il a néanmoins reçu M. Tchirsky, ministre de Prusse, qui lui était présenté par M. de Rothenan, chargé d'affaires de Prusse auprès du Saint-Siège. La volonté du Souverain-Pontife est donc bien arrêtée, et le refus de recevoir M. Constans n'est que la conséquence de cette ligne de conduite.

— Toujours parlant à ce même prélat, le pape lui disait que, loin de regretter le ministère Sarrien, il semblait au contraire devoir se

réjouir de sa chute, et de ce que M. Clémenceau avait pris sa succession. Ce qu'il y a de dangereux pour l'Eglise, ajoutait-il, c'est la persécution sourde, légale, lente, qui brise les courages les mieux trempés, amollit les caractères et par son apparence légale semble constituer les catholiques à l'état de rebelles et de factieux. Au contraire avec M. Clémenceau les mesures de rigueur vont se succéder rapidement, l'arbitraire remplacera la légalité : catholiques et prêtres seront persécutés, et les évêques n'échapperont pas au même sort. Le ministère veut bien se contenir dans de certaines limites pour ne point faire de martyrs, mais il sera dépassé et ne pourra pas enrayer le mouvement qu'il aura créé. Plus cette période sera violente, et plus elle sera courte.

— Et en effet l'histoire nous l'enseigne. La période violente de la révolution française n'a guère duré que deux ans, de 1792 au 9 thermidor 1794. Ce n'est point à dire qu'après le calme soit revenu de suite ; la houle persiste longtemps sur l'océan après que la tempête est passée, et les courants humains sont soumis à une loi analogue. Mais le sang chrétien qui jaillit est une aurore qui fait pressentir la prochaine apparition du soleil de la justice.

— Voici les plans humains à l'intérieur, mais à l'extérieur un grand péril menace la France. Pour faire réussir les élections, le gouvernement avait répandu le bruit que si on votait pour des candidats catholiques c'était la guerre avec l'Allemagne à brève échéance. Ces mensonges avaient tellement pris corps, que les paysans qui entouraient une abbaye trappistine du sud-ouest de la France, et vivaient de l'abbaye avec laquelle ils étaient en excellents rapports, disaient ouvertement que si le candidat catholique passait, ils mettraient le feu à l'abbaye pour se venger de la guerre avec l'Allemagne. Je m'efforce bien de trouver le lien logique entre ces deux propositions, sans pouvoir y arriver. Mais le péril de guerre existe. Le cardinal Merry del Val disait cet été que des renseignements qui lui arrivent de tous les côtés, on s'attend au printemps prochain à la guerre avec l'Allemagne. La France fait des efforts inouïs pour armer et approvisionner ses forts de l'Est, et chaque nuit de pesants trains de munitions se dirigent de ce côté. De plus, il n'y a pas de doute que M. Clémenceau est l'homme lige de l'Angleterre, comme aussi on ne

fait aucune difficulté d'admettre que l'Angleterre redoute la puissance allemande et une hégémonie qui menace de détruire la sienne. Et puis il y a encore ceci : la franc-maçonnerie a juré de détruire la France, qui si elle n'est plus une nation catholique a encore des millions de catholiques dans son sein. Elle veut faire d'elle ce qu'elle a fait de la Pologne.

— Tels sont les plans humains à l'extérieur. Reste à savoir si le Seigneur leur a donné son approbation. Nous ne devons pas oublier qu'il est le Dieu des armées, et comme il l'a fait souvent : *unus fugabit decem millia*. Mais si Dieu veut sauver tous les Français, veut-il sauver la France ? Toute la question est là, et c'est son secret.

DON ALESSANDRO.

LA SEPARATION EN FRANCE

Où en est-elle ?



PLUSIEURS nous ont demandé où en est en France le régime de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Nous avouons qu'il est difficile de le savoir au juste, à ne s'en tenir qu'aux dépêches trop souvent incomplètes et presque toujours trompeuses reproduites par les journaux d'Amérique.

Mais il est une autre source d'informations. Plus tardive que la télégraphie, elle est plus sûre. Nous voulons parler de la presse catholique de France. Or, voici d'après nos échanges ce qui en est.

On y met quelque forme, quelque lenteur. Mais déjà, c'est la spoliation, c'est la persécution.

On va tenter encore une fois de tromper l'opinion publique, en essayant d'un régime de transition hypocrite et lâche. Ainsi procède infailliblement la franc-maçonnerie.

En l'absence d'associations cultuelles formées pour la mise en pratique de la loi, le gouvernement s'en tiendrait, jusqu'à l'échéance légale du 11 décembre 1907, à un régime sous lequel le culte continuerait à être exercé publiquement, à de certaines conditions, à la faveur de l'article 1 de la dite loi.

Les églises resteraient donc ouvertes au culte. Les réunions de fidèles qui s'y tiendraient seraient des réunions publiques, régies à la fois par la loi commune sur la liberté de réunion, et par les dispositions spéciales de la loi de séparation à l'égard des associations cultuelles, pour la tenue et la police de ces réunions.

Sous ce régime, une seule déclaration émanant du président du bureau constitué pour la réunion, suffirait pour l'ensemble des réunions permanentes, périodiques ou accidentelles, qui auront lieu dans l'année.

C'est à cette solution délibérée en conseil de cabinet et préparée par un avis du Conseil d'Etat, que le gouvernement s'arrêterait, avant de se décider à entreprendre ouvertement la guerre religieuse.

Autrement dit, le gouvernement, craignant avec raison de s'engager dans un conflit sans issue, reconnaît provisoirement que la religion peut être librement exercée, sans associations cultuelles. Il se place donc, pour un an, sur le terrain indiqué par l'Encyclique *Gravissimo*, lorsque le Souverain-Pontife, après avoir rejeté toute forme et tout essai d'associations cultuelles, invitait les évêques à organiser l'exercice du culte dans leurs diocèses avec *les moyens de droit commun*.

* * *

Mais le gouvernement paraît non moins décidé, comme contre-partie de cette liberté précaire, à user de rigueur envers le clergé :

1o En astreignant au service militaire complet tous les ecclé-

siastiques qui jusqu'ici bénéficiaient de l'ancienne loi, et en rappelant sous les drapeaux les jeunes prêtres qui n'ayant pas 26 ans n'ont accompli qu'un an de service ;

2o En supprimant les allocations prévues par la loi de séparation pour les prêtres en exercice ;

3o Les biens des fabriques, mis sous séquestre, seraient aussi l'objet de dispositions qui en restreindraient l'emploi, une partie néanmoins serait affectée régulièrement à l'entretien des édifices du culte ;

4o Enfin, reprenant une pensée exprimée par M. Clémenceau dans son discours de Vendée, on va jusqu'à insinuer qu'on pourrait exiler comme fonctionnaires étrangers les évêques qui exciteraient les catholiques à ne pas accepter la loi qui règle l'organisation du culte.

* * *

D'autre part, toutes ces menaces ne changeront rien à l'attitude de l'Église. Elle n'abandonnera pas ses principes immuables, Dieu ne lui en donne point le droit. A la persécution, dissimulée ou violente, l'épiscopat, le clergé et les fidèles opposeront une résistance à la fois passive et active.

Cette tactique vient d'être adoptée de nouveau au Congrès des jurisconsultes catholiques, qui s'est tenu à Périgueux.

Mgr Delamaire y a prononcé un discours que les journaux ont diversement rapporté, mais qui s'interprète en ce sens, quoi qu'il en soit des exagérations qu'on lui a prêtées fausement.

Sa Grandeur se trouvait là au milieu de catholiques éminents, n'ayant tous qu'une seule pensée : chercher les moyens les plus sûrs de défendre l'Église, leur Mère, contre les attaques de ses ennemis. Dans cette intimité, Mgr Delamaire aurait dit :

« Les curés auront la consigne, dans toute la France, de

rester dans leur église jusqu'à ce que les gendarmes les en expulsent *manu militari*. Ils auront la consigne de laisser le Saint-Sacrement dans le tabernacle ».

Et plusieurs autres évêques avaient déjà donné le même mot d'ordre.

Mgr Henry, évêque de Grenoble :

« Tous nos prêtres resteront purement et simplement dans leurs églises et y continueront la célébration des offices ».

Le cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux :

« Nous dirons à nos bons prêtres : Restez à votre poste, au milieu des brebis que nous vous avons confiées. Soyez les fidèles gardiens de vos églises ; gardez les cimetières où sont les morts ; gardez les villes et les villages où sont les vivants. Et cette parole sera entendue, les bons prêtres resteront à leur poste ».

Mgr Gieure, évêque de Bayonne :

« Pour nous, nous dirons à nos prêtres : Restez à votre poste ; continuez à remplir vos fonctions dans votre église ; il n'y a pas de loi contre le droit ; les lois injustes n'obligent pas. Nous ne serons en cela ni séditieux, ni violents. Nous serons fermes dans l'accomplissement de notre devoir, et nous tâcherons d'être persévérants, selon le conseil de Pie X.

Mgr Laurens, évêque de Cahors :

« Dans l'hypothèse où le gouvernement prétendrait fermer les églises, nous conseillons à nos diocésains d'y rester et de n'en sortir que par la force. Au cas où ils seraient expulsés, leur devoir sera d'y rentrer quand ils le pourront ».

Mgr Touzet, évêque d'Aire :

« On est entré, il y a quelques mois, dans vos églises en brisant les portes. Vous les briserez aussi, s'il le faut, pour y rentrer ».

A PROPOS D'UN INCENDIE



UNDI dernier, dans l'avant-midi, un incendie se déclara au pensionnat Sainte-Angèle, à Sainte-Cunégonde. Les bonnes Sœurs de Sainte-Anne, qui ont charge de ce couvent, firent descendre en bon ordre leurs élèves. Il n'y eut ni panique, ni accident. Le sang-froid de toutes, religieuses et élèves, fut admirable. L'une des religieuses eut même la présence d'esprit de fermer les commutateurs, pour interrompre les courants électriques. Les dévoués pompiers de la brigade de Sainte-Cunégonde, bientôt aidés par leurs collègues de la brigade de Montréal, eurent tôt fait de maîtriser l'élément destructeur. Sans eux, sans leur travail intelligent et habile, les dommages eussent été sans doute considérables. Ils ne s'élèveront guère à plus de \$3,500 ; d'ailleurs ils sont couverts par les assurances. Nous offrons nos respectueuses sympathies aux dames religieuses et à leurs élèves, et nous tenons à féliciter hautement les hommes des brigades de Sainte-Cunégonde et de Montréal pour leur intelligente et fructueuse besogne.

Nous voudrions n'avoir rien à ajouter. Pourquoi faut-il que certains *reporters* soient si souvent trop pressés et si peu renseignés ? Nous voulons faire la part des circonstances et nous comprenons que la hâte d'arriver *bon premier* permette à un nouvelliste un peu de zèle et même quelques exagérations. Mais est-il loisible, faute de se renseigner à bonne source, d'être injuste et de causer des torts considérables, quitte à donner le lendemain une explication ? Parce qu'on tient une plume et qu'on parle à des milliers de lecteurs, est-on admis, sans encourir aucune responsabilité, à prendre argent comptant le premier racontar de la rue ?

On a imprimé et publié que le couvent de Sainte-Angèle, édifice à cinq étages, « est entièrement dépourvu d'appareils de sauvetage ». On a imprimé et publié que depuis sept ans, les Sœurs du pensionnat Sainte-Angèle étaient requises de faire poser ces appareils et qu'elles n'avaient rien fait. Et c'est l'an dernier que M. l'inspecteur en chef, Louis Guyon, donnait un certificat à ces dames, attestant que « les précautions prises dans leur couvent assuraient la sécurité des élèves en cas de feu » (1). En fait, il y avait dans le couvent Sainte-Angèle, outre les galeries extérieures, des extincteurs puissants dont les pompiers se sont servis avec succès, et les issues étaient nombreuses.

Toutes ces fausses nouvelles, qu'explique surtout peut-être le désir plus ou moins conscient de causer une sensation, font du tort et ne remédient à rien. C'est vrai qu'on donne ensuite des explications — dont il n'est que juste de tenir compte — ; mais l'idée est lancée que les bonnes Sœurs étaient en faute, et il y a des gens — même parmi ceux qu'elles obligent — qui aiment tant à les croire en faute.

Nous regrettons, répétons-le, d'avoir à écrire des choses désagréables ; mais la patience a ses limites et la justice a ses droits.

(1) Voici le document, il est daté du 23 août 1905.

“ Je, soussigné, inspecteur des édifices publics, après avoir inspecté le Pensionnat Sainte-Angèle, me déclare entièrement satisfait des précautions prises pour assurer la sécurité des élèves en cas de feu, ainsi que des moyens dont dispose la maison pour combattre un commencement d'incendie ”.

“ Avec le soin et la surveillance que vous exercez, je suis confiant que vous êtes à l'abri de toute surprise ”.

Votre obéissant serviteur,

(Signé) LOUIS GUYON, inspecteur en chef.

LA BONNE PRESSE

✓ 350
L s'est tenu récemment un congrès catholique suisse à Fribourg.

Pendant quatre journées bien remplies, plusieurs questions importantes y ont été agitées.

Celle de la bonne presse fut traitée magistralement, il nous semble, par M. Ody.

Voici, brièvement rapportées, quelques-unes des idées émises par le conférencier, sur le journal, sa puissance, et le devoir, pour les catholiques, d'utiliser cette puissance.

"Souvent, a dit l'orateur, on a réédité le mot de Mgr de Ketteler : " Si saint Paul revenait sur terre, il se ferait journaliste ". Joignant l'exemple à la parole, l'illustre évêque de Mayence a consacré lui-même, toute sa vie, sa plume à la défense de la bonne cause et est mort journaliste. Sa phrase célèbre n'est pas une boutade à effet. Elle stéréotypait l'importance de la presse tout en indiquant aux catholiques un champ d'action digne d'eux. Et si l'œuvre de la presse était importante à cette époque, à combien plus forte raison aujourd'hui ?...

Qui a vaincu Napoléon à Waterloo ? C'est le journal allemand, le *Mercur rhénan* de Gœrres, qui souleva par sa prose ardente le patriotisme de ses concitoyens contre le Corse oppresseur de son pays. Qui a vaincu Bismarck ? C'est encore le journal, arme victorieuse, aux mains de Windthorst.

Et d'où vient cette puissance de la presse ? Qu'y a-t-il dans ces petits caractères alignés sur une feuille volante, si mince et si fragile, qu'elle est à la merci du moindre froissement ou de quelques gouttes de pluie ? Quel nitrate y a-t-il dans les flancs de cette bombe redoutable dont un enfant peut se jouer sans danger, mais que l'homme ne peut toucher sans d'innombrables précautions ?

Il y a une chose vieille comme l'humanité. Il y a que, bon gré, mal gré, l'idée gouverne toujours le monde, et qu'au maître de l'idée appartiendra la puissance sur autrui.

On reproche quelquefois aux catholiques de vouloir avoir " leurs journaux ", et d'abuser de l'étiquette confessionnelle. Reproche déloyal. On attaque notre croyance et on voudrait nous empêcher de la défendre. Peut-être n'aurait-on pas tort si le catholicisme n'était qu'une règle de vie dévote. Mais il est autre chose ; il est la civilisation elle-même.

Or, ce rôle social de l'Eglise subsiste aujourd'hui ; et, au milieu de l'anarchie des idées, il appartient au journaliste catholique, plus qu'à n'importe qui, de le remettre en relief. Mais ne s'improvise pas journaliste qui veut. La tâche est ardue, et astreignante. Elle exige une instruction étendue et solide, une forte éducation de la volonté, un labeur quotidien.

Ici pourtant s'ouvrirait un vaste champ d'action pour la jeunesse. A notre époque où il y a plétore dans les carrières libérales, pourquoi faut-il que les établissements catholiques d'instruction supérieure ne fournissent pas plus d'hommes de plume ? Est-ce apathie, manque d'initiative ? Je ne sais. En tout cas, c'est à se demander s'il ne conviendrait pas de créer, à l'instar de ce qui se fait ailleurs, une chaire de journalisme en vue d'initier la jeunesse universitaire à cette carrière spéciale.

De plus, il faut aussi soutenir la presse catholique, et cela de trois manières : par l'abonnement, par l'annonce et par la collaboration.

Le pays qui offre un modèle d'organisation pour la presse catholique est sans contredit l'Allemagne.


En 1848, les catholiques prussiens ne possédaient en tout que 14 feuilles. En 1870, ils en avaient 50. Arriva le Kulturkampf, alors ce fut un élan formidable. Dans

dix années le nombre doubla, et, en 1890, il était de 150. A la même date, l'Allemagne catholique tout entière, soit 17 millions d'âmes, comptait environ 450 organes politiques et religieux, lus par plus d'un million d'abonnés.

Aujourd'hui, le centre dispose de 600 journaux dont 100 quotidiens ».

Dans une société où l'opinion est reine, le journal est une nécessité inéluctable et la première des puissances. Aussi des manifestations comme celles de ce congrès sont-elles bonnes pour nous rappeler notre devoir envers le journal catholique.

NOUVELLES RELIGIEUSES

 'UNIVERS de Paris dans sa chronique des Missions. — Le grand journal catholique, à la date du 6 novembre, signale à ses lecteurs la cérémonie de la bénédiction de la pierre angulaire de la future cathédrale de Saint-Boniface, qui a eu lieu le 15 août dernier. Le chroniqueur des missions souligne notamment le caractère universel, c'est-à-dire *catholique* par excellence, de cette cérémonie. Il écrit : « Dans la matinée, à la grand'messe pontificale célébrée par Mgr Legal, un prêtre de Saint-Sulpice prononça un discours en français, et une adresse, également en français, fut lue par M. Gauvain, maire de Saint-Boniface. Des allocutions eurent lieu en diverses langues, en polonais, en ruthène, en allemand... Dans l'après-midi, Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, donna un très beau sermon en anglais ». Dans la même *chronique*, le correspondant de l'*Univers* rend hommage à la science des missionnaires Oblats du nord et de l'ouest du Canada. Ces religieux, comme on sait, ainsi que leurs frères de la Compagnie de Jésus et du clergé séculier, ont fait très honorable figure au congrès des Américanistes, qui s'est tenu à Québec,

en septembre dernier. Ce n'est pas sans bonheur que nous voyons la grande presse catholique de l'Europe s'occuper de nos œuvres. Si surtout, on était là-bas toujours justement renseigné, comme on l'est à l'*Univers*, règle générale !

Mgr Sbarretti à Milan. — Mgr Sbarretti, notre délégué apostolique, est en voyage en Italie. Récemment, Son Excellence fut reçue au *Pavillon du Canada*, à l'exposition de Milan. Le colonel Hutchison, le chargé d'affaires du gouvernement canadien à l'exposition de Milan, a offert à Mgr Sbarretti un lunch d'honneur, auquel assistaient plusieurs personnages officiels.

Election d'une supérieure générale. — A la date du 15 novembre, Mgr l'archevêque a présidé, à Hochelaga, l'élection de la nouvelle supérieure générale des Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, élection rendue nécessaire par la mort de la regrettée Mère Marie du Rosaire. Les capitulantes ont choisi, pour cette charge et pour cet honneur, la Révérende Mère Martin de l'Ascension (née Leduc). L'on connaît l'importance et l'excellence de l'œuvre des Sœurs d'Hochelaga. C'est à près de 20,000 élèves que 1,200 religieuses environ fournissent, au Canada et aux Etats-Unis, le bienfait de l'éducation chrétienne. On a fait du chemin depuis l'humble maisonnette de Sœur Marie-Rose, à Longueuil, en 1843 ! Dans cette communauté, comme dans plusieurs autres, l'*esprit de vie* qu'avait insufflé le grand Mgr Bourget a fait merveille !

Un vol chez les Sœurs de Miséricorde. — Chez les Sœurs de Miséricorde, un malheur est arrivé la semaine dernière. Des voleurs, ayant croché les portes du sanctuaire, se sont introduits dans la chapelle du couvent et ont fait main basse sur des ex-voto et des reliquaires précieux. Nos églises et nos presbytères du reste sont souvent le champ d'action où les voleurs aiment à opérer. On fera bien partout d'être sur ses gardes.

Une bombe dans Saint-Pierre de Rome. — Dimanche dernier, une bombe a éclaté dans Saint-Pierre de Rome. Il n'y a pas eu de pertes de vie et les dégats ne paraissent pas considérables. Le Saint-Père Pie X, apprenant cet attentat, aurait dit : « Prions pour le malheureux qui a fait cela ! » Belles paroles qui font penser à ces autres : « Pardonnez-leur, mon Père, ils ne savent pas ce qu'ils font ».

Feu M. l'abbé N.-A. Valois. — M. l'abbé Valois était né à l'Île du Pads, l'une de ces îles de Sorel, qui ont fourni à l'Eglise plusieurs prêtres déjà, le 2 août 1848. Il fit ses études à Joliette et fut ordonné prêtre le 25 janvier 1872. Après avoir exercé le saint ministère à Notre-Dame-de-Grâces, à Saint-Henri, au Sacré-Cœur et à Sainte-Brigide, il devint curé de Saint-Joseph-du-Lac en 1878, puis de Saint-Bruno en 1889. C'est en cette dernière paroisse, qu'au bout de 17 ans, la mort l'est venu chercher. La souffrance ne l'avait pas épargné. On peut dire qu'il vivait malade, depuis près de 20 ans. Ami de la retraite et de la vie cachée, toujours fidèle au poste et assidu au confessionnal, ses conseils de directeur des âmes — on le remarquait dans les concours — étaient justement recherchés. Il est mort à 58 ans, vieilli avant l'âge, après une dernière maladie, chrétiennement acceptée. Son service et sa sépulture ont eu lieu à Saint-Bruno, le jeudi 22 novembre. Mgr l'archevêque a prononcé l'oraison funèbre.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 21 novembre 1906.

M. l'abbé Norbert-Alphonse Valois, curé de Saint-Bruno, décédé hier, était membre de la Société d'une Messe.

EMILE ROY, chan., *chancelier*.